

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

(Exemple de visas, à adapter selon le diplôme concerné)

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2

Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1er mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur

Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 3 juillet 2025

Vu la proposition du directeur de l'IUT de Roanne.

Numéro d'arrêté (renseigné par la DFIP) : 26-194

Année 2025-2026

Diplôme : Diplôme d'Université

Mention : Etudes Technologiques Internationales

Session¹ : Unique

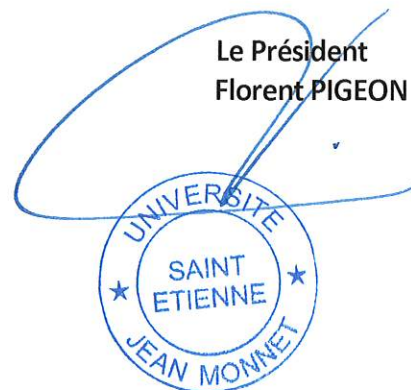
Président du Jury	FOLIARD Stéphane	Maître de conférences ²
Membres du Jury	BARBIER Magali PELICAND Antoine	Professeur Certifiée Professeur Agrégé

Fait à Roanne, le 13/11/2025

La Directrice de l'IUT de Roanne
Evelyne LEFEVRE



Le Président
Florent PIGEON



¹ (1 et/ou 2 - unique)

² (PR-MC-PRAG, autres...)